

CHAMALIÈRES



## PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE AU 04.73.19.57.68.

### Carte nationale d'identité

Pour l'ensemble des pièces demandées, merci de fournir les originaux.

Le dossier doit être complet lors du dépôt.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt

### Pièces à fournir pour une personne majeure

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité ou la déclaration de vol ou de perte.
- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois pour les cas suivants :
  - Première demande de carte nationale d'identité sécurisée ou perte ou vol
  - Modification au niveau de l'Etat-Civil (mariage – veuvage – divorce - adoption...)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur daté de moins de 3 mois  
Ex : avis d'imposition, taxe foncière ou d'habitation, facture EDF, bail non manuscrit ...
  - Pour les personnes majeures hébergées (ex : étudiant) :  
Attestation écrite sur l'honneur d'hébergement de l'hébergeant  
Pièce d'identité de l'hébergeant  
Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant daté de moins de 3 mois
  - Pour les personnes majeures sous tutelle :  
Pièce d'identité du tuteur  
Décision de justice attestant la qualité du tuteur/tutrice  
Un justificatif de domicile au nom du demandeur
- Le jugement de divorce en intégralité pour les femmes utilisant le nom de leur ex-époux (ou l'autorisation écrite avec légalisation de signature de l'ex-époux)
- Connaître sa filiation (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents).
- Un certificat de nationalité française pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger (sauf renouvellement)
- 2 photos de moins de 3 mois sans lunettes
- 25 euros en timbres fiscaux en cas de vol ou de perte

### Pièces à fournir pour une personne mineure

La présence de l'enfant est obligatoire au dépôt du dossier accompagné d'un des parents

- L'ancienne Carte Nationale d'Identité ou la déclaration de vol ou de perte.
- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile (ex : avis d'imposition, taxe foncière ou d'habitation...)
  - Pour les enfants dont les parents sont mariés (ou vie commune)  
Pièce d'identité du parent qui vient faire la demande  
Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
  - Pour les enfants dont les parents sont divorcés avec résidence chez l'un des parents  
Pièce d'identité du parent hébergeant



Un justificatif de domicile au nom du parent hébergeant daté de moins de 3 mois  
Le jugement de divorce précisant l'autorité parentale

- Pour les enfants dont les parents sont divorcés avec garde alternée :  
Pièce d'identité du parent qui vient faire la demande  
Un justificatif de domicile pour chaque parent daté de moins de 3 mois  
Le jugement de divorce précisant l'autorité parentale
- Pour les enfants sous tutelle :  
Pièce d'identité du tuteur  
Décision de justice attestant la qualité du tuteur/tutrice  
Un justificatif de domicile au nom du tuteur/tutrice daté de moins de 3 mois
- Un **certificat de nationalité française** pour les enfants nés à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger (sauf renouvellement)
- 2 photos de moins de 3 mois sans lunettes
- 25 euros en timbres fiscaux en cas de vol ou de perte
- Pour tout renseignement, contactez le 04 73 19 57 68

